

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

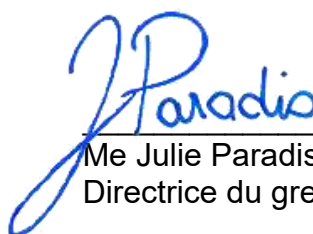
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 26 mars 2026 au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des loisirs à Saint-Polycarpe, le règlement suivant :

- Règlement de la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-2025

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 01-2025 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 17 avril 2025.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques